

Augmentation de la contribution de la fondation pour l'accueil de jour des enfants au 1^{er} janvier 2017

Au mois de mars 2016 les Vaudoise ont approuvé à plus de 87% des voix le dispositif relatif à la réforme de la fiscalité des entreprises, connu sous l'acronyme de RIE III. Celui-ci prévoit des augmentations d'allocations familiales qui s'échelonnent dans le temps et dont la première est intervenue le 1^{er} septembre 2016.

Un autre élément de cette réforme est l'augmentation, en deux étapes, de la part patronale au financement de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants découlant de la LAJE (Lois sur l'accueil de jour des enfants). La contribution sera portée à 0.12% dès le 1^{er} janvier 2017 et à 0.16% en 2019.